

Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène

LA RAMPETTE

RELAIS PETITE ENFANCE

LE MATIN (9h30 - 11h30)

Les mardis : à Mur de Barrez (Centre de loisirs)
Les mercredis : à St Amans-des-Côts (Micro-crèche)
Les 1/2 jeudis : à St Geneviève/Argences (centre culturel)
/Lacalm (salle de la mairie)
Les vendredis : Laguiole PMS (salle RPE)

- ateliers ludiques et d'éveil
 - lieux d'échanges et de partages
 - Gratuit - ouvert à tous
- (Parents, grands-parents et professionnels concernés)

LE LUNDI JOURNEE ET LES APRÈS-MIDI (Mardi, Jeudi
13h30/17h et le mercredi 13h30/16h)

Accueil sur RDV ou téléphonique pour répondre à vos questions
sur les contrats, la recherche de mode d'accueil...

N^o 22

Pour Rappel :

Les rémunérations minimales augmenteront au 1er mai 2023

En principe, et sauf « coup de pouce » en cours d'année, le SMIC est revalorisé au 1er janvier de chaque année. Une revalorisation doit cependant intervenir en cours d'année lorsque l'indice des prix des ménages du 1er quintile de distribution des niveaux de vie a augmenté d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de la dernière revalorisation.

L'indice des prix ayant augmenté de 2,19 % entre novembre 2022 et mars 2023, le SMIC devrait être revalorisé de 2,19 % au 1^{er} mai 2023 selon le ministre du travail Olivier Dussopt, passant de 11,27 € à 11,52 € brut par heure, une hausse qui correspond à la seule revalorisation imposée par la loi.

REVALORISATION DES RÉMUNÉRATIONS HORAIRES MINIMALES

En conséquence, le taux de rémunération horaire minimal des assistantes maternelles employées par des personnes morales augmentera de 7 centimes, passant de 3,17 € à 3,24 € brut (0,281 x SMIC) au 1er mai 2023.

Pour les assistantes maternelles employées par des particuliers, il faudra se référer à l'avenant n° 5 du 27 janvier 2023 à l'annexe 5 de la convention collective du 15 mars 2021, dont l'extension vient d'être confirmée. Après une revalorisation au 1^{er} avril dernier, la rémunération horaire minimale de ces professionnelles augmentera de nouveau au 1^{er} mai 2023, passant de 3,26 € à 3,36 € brut et de 3,39 € à 3,49 € brut pour les titulaires du titre professionnel « assistant maternel - garde d'enfants ».

De son côté, le plafond de rémunération journalier encadrant l'octroi du complément de libre choix du mode garde de garde de la Paje passera de 56,35 € à 57,60 € brut.

ET DES INDEMNITÉS D'ENTRETIEN

Également indexé sur l'inflation, le minimum garanti qui sert de base au calcul du montant minimal des indemnités d'entretien devrait augmenter de 9 centimes, passant de 4,01 € à 4,10 € au 1er mai 2023.

En conséquence, le montant minimal de l'indemnité d'entretien des assistantes maternelles employées par des personnes morales passera à 3,49 € pour neuf heures d'accueil de l'enfant (85 % du minimum garanti), soit 0,387 € par heure.

Pour les assistantes maternelles employées par des particuliers, l'indemnité d'entretien minimale passera à 3,69 € pour neuf heures d'accueil de l'enfant (90 % du minimum garanti), soit 0,41 € par heure, avec un minimum de 2,65 € pour toute journée commencée.

Les autres rémunérations minimales des assistantes maternelles et familiales employées par des personnes morales indexées sur le SMIC et les indemnités dépendantes du minimum garanti seront également revalorisées dans les mêmes proportions. Vous pourrez retrouver prochainement leurs valeurs actualisées dans notre tableau de bord.

PUBLIÉ LE 18/04/2023

Frédéric Conseil, Rédacteur en chef

l'assmat

CALCUL D'INDEMNITES D'ENTRETIEN

L'indemnité d'entretien couvre les frais occasionnés au salarié par l'accueil de l'enfant (eau, gaz, électricité...) Les frais d'entretien ne sont dus exclusivement que les jours de présence de l'enfant, il ne peut être inférieur à :

-2.65 euros pour 1 journée d'accueil

-90% du minimum garanti soit $4.10 \times 90\% = 3.69$ euros (Pajemploi)

Le montant est calculé en fonction de la durée d'accueil, soit au 1^{er} mai 2023 : 4.10 euros, soit 0.410 euros se l'heure au-delà de 9h d'accueil.

Nombre d'heures	1 à 6	7	8	9	10	11	12	13
Taux horaire	2.65 Euros	2.87 Euros	3.28 Euros	3.69 Euros	4.10 Euros	4.51 Euros	4.92 Euros	5.33 Euros

Au 1^{er} mai 2023, le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à 90% du minimum garanti, soit 3.69 euros par enfant pour une journée de 9h par Pajemploi.

BAREME KILOMETRIQUE :

PUISSANCE DU VEHICULE	MONTANT EN EUROS jusqu'à 5000KM
3CV	Distance * 0.529
4CV	Distance * 0.606
5CV	Distance * 0.636
6CV	Distance * 0.665
7CV et +	Distance * 0.697

Ce barème inclut la consommation d'essence et d'huile, les frais d'entretien et de réparation, l'amortissement du véhicule, les frais d'assurance.

Valorisation des trimestres retraite.

Au 1^{er} mai 2023, pour valider les trimestres, il faut avoir cotisé sur un salaire brut de 1728 euros par trimestre (150 fois le SMIC horaire) soit 6912 euros brut par an.

Dates à retenir, fermeture RPE :

Le mardi 06 et jeudi 08 juin 2023. (Pas de halte en matinée)

Le 12 juin 2023 (Formation)

Café-philosophie



Le cheminement vers la marche.

Cet apprentissage se fait de manière progressive, à travers des étapes bien définies qui permettent à l'enfant d'utiliser la marche de manière automatique tout au long de la journée, avec de plus en plus d'assurance. Il est très intéressant de donner à tous les bébés la possibilité de passer par toutes ces étapes avant de savoir marcher, tant de choses sont à découvrir avant les premiers pas ! Ces expériences motrices réalisées dans les tout premiers mois de la vie, ne peuvent que lui être très profitables, sur tous les plans, à plus forte raison s'il présente une difficulté, (torticollis congénital, plagiocéphalie, asymétrie, troubles du tonus, retard moteur, troubles du neurodéveloppement...) ou un handicap diagnostiqué.

Les étapes vers la marche

Le cheminement le plus logique et le plus facile peut se résumer de la manière suivante : à partir du plat dos, l'enfant se retourne sur le côté, puis sur le ventre, rampe, s'installe à quatre pattes (c'est à ce moment-là qu'il découvre la position assise autonome au sol), il se déplace ainsi pendant quelques semaines, passe ensuite à genoux, prend appui sur un support avec ses mains, se met en position du « chevalier servant » et parvient à la position debout. Il exerce son équilibre et, quand il est sûr de lui, se lâche et fait ses premiers pas.

Ces apprentissages s'effectuent à un rythme différent, selon la nature de chaque enfant et en fonction du milieu dans lequel il évolue. Ils se construisent au cours de trois phases :

1. La découverte du corps : les positions à plat au sol

La position sur le dos est la première que découvre l'enfant, elle lui permet de se reposer, de découvrir ses mains et de relever ses pieds. Grâce à la position sur le côté et il peut saisir les jouets qui sont à sa portée. La position plat ventre est capitale pour acquérir une musculature dorsale suffisante et un appui correct sur les bras.

2. La découverte de l'espace : commencer à se déplacer

Les retournements, donnent au bébé la possibilité de passer du dos sur le ventre et du ventre sur le dos, donc de changer de position mais aussi de commencer à se déplacer. Le ramper est le premier déplacement vers l'avant ; réalisé de manière coordonnées et symétrique, il apporte beaucoup au bébé. Le quatre pattes conduit le bébé vers la hauteur et apporte plus de tonicité.

3. La découverte de la verticalité : se libérer de l'appui des mains

Viennent ensuite les positions à genoux et debout qui vont conduire le bébé à la marche autonome.

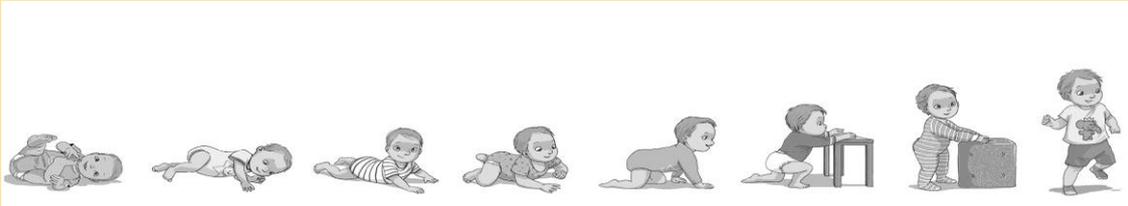
L'intérêt d'un bon développement :

Les bénéfices que le bébé peut tirer d'un bon développement moteur sont multiples, aussi bien au cours de la période qui précède la marche que dans son développement futur. Il suffit d'observer un bébé se déplaçant partout à quatre pattes, s'asseoir, repartir de l'autre côté, franchir des obstacles, les contourner... pour être convaincu de la richesse de ces déplacements :

- Autonomie
- Connaissance du corps et bien-être corporel
- Connaissance de l'espace
- Travail de l'ensemble des muscles et des articulations
- Travail des yeux
- Travail des membres supérieurs
- Alternance des appuis, dissociation des ceintures

- Confiance en soi, concentration
- Sécurité, travail de l'équilibre
- Meilleure relation parent-enfant, « Entrer en relation »
- Richesse des découvertes et créativité

<https://michele-forestier.fr/le-cheminement-vers-la-marche/>





**LES PIEDS
LIBRES**

L'IMPORTANCE
DES PIEDS NUS

C'EST PIEDS NUS
QUE LE CERVEAU REÇOIT LE PLUS
D'INFORMATIONS SENSORIELLES.

NATURE DU SOL,
POSITION DU CORPS
DANS L'ESPACE...
DE PRÉCIEUSES DONNÉES
POUR S'ÉQUILIBRER.



LA MEILLEURE
MANIÈRE
D'APPRENDRE
À MARCHER,
C'EST
PIEDS NUS !

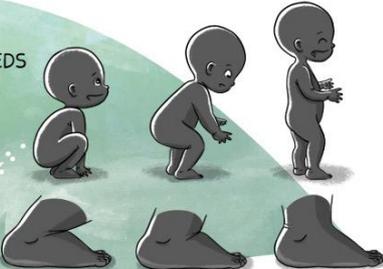


PIEDS NUS, NOUS AVONS
DE MEILLEURS APPUIS.

LES ORTEILS PEUVENT
S'ÉTALER ET S'AGRIPPER
POUR PLUS DE STABILITÉ.

SANS CHAUSSURES, NOS PIEDS
ONT PLUS DE MOBILITÉ.

LES MUSCLES ET LES OS
SE DÉVELOPPENT MIEUX
SANS CONTRAINTES.



TipeTon DesChaussuresSouples.fr

BOUGRIBOUILLONS.FR pour

les pros de la **peritEnfance**

Affiche 1/2 de la série « les pieds libres », co-écrite par Sandy Joly, Céline Maitre et Bénédicte Daubos, Psychomotricienne D.E.

Ateliers



Jedi 01 juin

Visite sur les ânesses du Carladez

MC/RPE Carladez

Vendredi 02 juin

Les ânesses du Carladez nous rendent visite sur l'Argence. (JARDIN MC)

Ateliers mutualisés avec les Micro-crèches

Rendez-vous à 10h sur le lieu



Peinture

Mercredi 06 juin

En viadene

Vendredi 09 juin

Laguiole

Animé par Nadine
Vignolo



Semaine du 13 au 16 juin

Sortie bibliothèque

Le livre en crèche pour les tout petits

Dans le livre, on apprend à tourner les pages mais aussi à lire une image. Ce n'est pas inné de lire une image. Le livre peut être également un outil relationnel. En effet, avec les bébés on peut raconter les histoires. On l'aide à tourner les pages. On raconte l'image en nommant les différents éléments et petit à petit va naître l'idée qu'il peut y avoir un récit et une histoire. C'est très important dans la construction du psychisme humain.

Attention annulée sur la viadene.



Ateliers sur inscription !



Semaine du 20 au 23 juin

Yoga

C'est comme une parenthèse où les petits sont invités à se recentrer sur eux, leurs ressentis à la fois corporels, sensoriels et émotionnels. Où la respiration tient un rôle important.

Et quand ça marche, quand les petits suivent, c'est détente assurée !

Les séances se feront en extérieur si le temps nous le permet.



Animé par Céline Bonhomme



Semaine du 27 au 30 juin

Eveil musical

L'éveil musical fait intervenir les sens : vue, ouïe, toucher et permet de les développer davantage. Nous baignons dans un univers sonore tout au long de notre vie et même avant la naissance. Il est donc important de créer et développer une certaine sensibilité à cet univers grâce à la pratique de l'éveil musical.

Les séances se feront en extérieur si le temps nous le permet.



Animé par Olivier Goulet

RECHERCHE D'UN(E) ASSISTANT(E)
MATERNEL(LE)?

BESOIN D'UN CONTRAT ?

UNE QUESTION ?

ENVIE DE S'INSTALLER
COMME ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) ?

CONTACTEZ L'ANIMATRICE !

LAIGLE Ingrid

07 87 52 83 79

ramp@ccacv.fr